

Commentaires relatifs au
Projet d'implantation
d'un site d'essais balistiques
au Nord-du-Québec - Municipalité de Baie-James

Par

Le Groupe d'Action pour la Restauration du lac Saint-Pierre

(G.A.R.)

Pointe-du-Lac, le 14 septembre 2004.

Préambule

Le Groupe d'Action pour la Restauration du lac Saint-Pierre (G.A.R.) a étudié le dossier *Projet d'implantation d'un site d'essais balistiques au Nord-du-Québec - Municipalité de Baie-James, Complément de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social. Réponses aux questions et aux commentaires du ministère de l'Environnement du Québec. (juin 2004).*

Le G.A.R. est un groupe de citoyens riverains du lac Saint-Pierre qui est intervenu depuis 1991 sur les problématiques environnementales causées par la présence du Centre d'essais et d'expérimentation des munitions de Nicolet sur la base militaire de la Défense nationale et maintenant opéré depuis 1997 par SNC TEC (filiale de SNC Lavalin). Les connaissances qu'ils ont acquises depuis près de 14 ans pourront donner un éclairage supplémentaire au projet de SNC TEC à Chapais-Municipalité de Baie-James.

À prime abord, nous nous étonnons que ce projet n'ait pas encore été soumis à l'examen attentif de la population locale, régionale, provinciale et nationale, car les impacts sociaux et moraux de ce projet relèvent aussi de tous les citoyens canadiens.

On sait que la production des munitions de SNC TEC est destinée pour une proportion de 70 % à l'armée canadienne et le reste aux États-Unis et aux alliés de l'OTAN. La Défense nationale achète, bon an mal an, pour environ 200 millions de dollars de munitions. Cependant, aucune vérification des inventaires de ces munitions n'a pu être dévoilée par le bureau de la vérificatrice générale malgré plusieurs demandes à cet effet par le G.A.R. Il se tire environ 10 000 munitions par an à Nicolet. Si on multiplie ce chiffre par 500 (1 essai pour 500 munitions selon un représentant de la Défense nationale lors de la comparution au Comité permanent de l'environnement à Ottawa le 5 mai 1999), on obtient la production de 5 millions de munitions par an. L'armée canadienne a-t-elle besoin de tout cela ?

D'autre part, quand on apprend que "L'armée ne protège pas ses armes" (réf. : *Presse Canadienne* dans le *Devoir* du 17 août 2004) il y a de quoi s'inquiéter. De plus, on ne sait pas non plus le contrôle qui est fait quant à la destination finale des exportations de SNC TEC. Quand on voit, semaine après semaine, le nombre croissant d'explosions qui se font à travers le monde par la filière terroriste, on est en droit de demander aux gouvernements plus de vigilance et de responsabilité à ce sujet. D'autant plus que la finalité de ces productions vise la mort et les blessures de personnes et parallèlement la détérioration de l'environnement. Le Canada n'a pas à être fier de ce laxisme !

Il en est de même pour le cas présent : nous recommandons que les responsables locaux et régionaux demandent une audience publique et élargie sur ce projet afin d'établir la pertinence de sa réalisation.

Les 52 questions et commentaires pertinents posés par le Ministère de l'Environnement du Québec devraient être soumis à la population.

Les dirigeants de SNC TEC argumenteront sans doute de l'urgence d'une décision, car ils ont été "remerciés" au lac Saint-Pierre depuis le 1^{er} janvier 2000, à la suite d'une directive du gouvernement fédéral grâce aux interventions du G.A.R. De plus ils ont fait une tentative d'implantation à Parent (au Nord de La Tuque) où la population a réagi négativement à leur projet. On sait aussi qu'un site leur a été proposé au Nouveau-Brunswick et en Ontario. Enfin, les bases militaires de Petawawa, Gadgetown et Val-Cartier ne semblent plus correspondre aux besoins de SNC TEC. Lors de la comparution du G.A.R. au comité permanent de l'environnement à Ottawa (le 31 octobre 2003), le président, M. Ciacca, a proposé aux responsables présents de la Défense nationale de trouver un autre endroit à l'étranger pour ces opérations de "validations de la qualité" SNC TEC prétendra aussi qu'il faut protéger les emplois à Le Gardeur... et leurs mirobolants profits issus de la vente d'armes. On pourra rétorquer que la reconversion de leur usine en techniques sophistiquées de restauration des nombreux sites contaminés, entre autres par l'armée canadienne, est chose faisable. Les ressources incalculables de SNC Lavalin sont présentes pour étudier cette idée. Ainsi, prochainement, il y aurait un projet de récupération des 300 000 obus qui ont été tirés dans le lac Saint-Pierre de 1952 à 2000. Tout cela sera payé par les contribuables canadiens !

Voilà, rapidement, pour ce qui est de l'évaluation morale de ce dossier.

Quant aux aspects plus techniques, cinq membres du G.A.R. se sont penchés rapidement sur le rapport.

En voici les conclusions :

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX (ANNEXE A)

Il est alors difficile de comprendre pourquoi l'impact est jugé mineur.

En 1952, quand la Défense nationale a commencé à tirer des munitions dans le lac Saint-Pierre, on n'envisageait pas que l'impact allait être de longue durée et que l'intensité et l'étendue des détériorations allaient être aussi catastrophiques. Résultats : plus de 300,000 obus ont été tirés dans le lac Saint-Pierre dont plus de 8 000 non explosés. Il faut maintenant décontaminer les 140 km carrés du lac et enlever les débris plus ou moins mobiles (à cause des glaces) et les obus non explosés au frais des contribuables et aux risques de l'entreprise privée !

I . DESCRIPTION DU PROJET

CONTEXTE ET DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

Réponse à la question 1

Page 3 - *L'éloignement des habitations...* Quelle assurance a-t-on qu'il n'y aura pas de développement domiciliaire et de villégiature dans 10, 20, 50 ans dans cette région. À Nicolet, en 1952, on n'avait pas prévu l'urbanisation des environs du C.E.E.M.

Pareillement le secteur visé par le projet de SNC TEC pourrait, à long terme, devenir problématique.

Minimiser l'impact. Comme dans l'implantation d'industrie, la tolérance à l'impact environnemental devrait être zéro et non minimalisée.

La distance routière entre Nicolet et le site proposé. L'usine de production est à Le Gardeur. Pourquoi identifier Nicolet ? La distance relativement réduite est un élément pour diminuer les coûts de transport et ainsi améliorer le profit de la compagnie. Comment sont calculés les frais de transport quand la Compagnie va faire ses essais à Petawawa, Gadgetown et Val-Cartier ?

Page 4 - *Impacts sonores ...* L'expérience de Nicolet (sonomètre, système de plaintes, évaluation du bruit à partir de normes basées sur des critères pour les carrières et les sablières) n'est aucunement concluante. Les citoyens continuent à se plaindre et cette tendance ira en s'accroissant quand ils connaîtront davantage la procédure de plainte.

Si le propriétaire du camp saisonnier ou ses successeurs ou encore de nouveaux campeurs décident d'utiliser ses aménagements plus fréquemment et quand ils connaîtront l'agression des tirs, s'objecteront-ils ? Nous suggérons à la famille Gull de venir passer une semaine à Pointe-du-Lac, quand SNC TEC tire... afin de se rendre compte de la vraie situation.

Il n'y a aucune réponse à la problématique des milieux humides et de cours d'eau qui risquent d'être contaminés

Réponse à la question 2

Page 5 - La comparaison avec les fermes proches du C.E.E.M. de Nicolet n'est pas crédible, car les citoyens ont voulu "préserver" les 200 à 250 emplois qui existaient il y a 10, 15, 20 ans. Les citoyens habitués aux bruits des explosions ne savent pas qu'ils peuvent se plaindre. Même s'il n'y a plus qu'une trentaine d'emplois actuellement... la mentalité d'acceptation des bruits n'a pas changé.

L'étude sur les truies n'a pas été faite avec des bruits de plus de 120 db. Dans l'annexe *Noise Levels of Common Army Equipment*, Table A-2, les chiffres vont de 153 db à 190 db. Alors cette référence est nulle et non avenue. De toute façon, les animaux ne peuvent pas se plaindre ! On ne connaît pas l'ampleur du développement de la porcherie ni le nombre d'emplois qui s'y rattachent.

Réponse à la question 3

On ne donne pas de réponse, sauf une vague carte à l'annexe C, concernant les rivières, lacs et les milieux humides qui risquent d'être contaminés.

Réponse à la question 4

L'étude de déboisement a-t-elle été soumise et approuvée par le Ministère des Ressources naturelles ? Quel est le coût environnemental de cette opération ?

Réponse à la question 5

Pages 7 - SNC TEC ne donne aucune garantie formelle qu'il ne planifiera pas à l'avenir d'autres composantes du site si leurs besoins se diversifient en fonction des demandes de la Défense nationale et de ses alliés. Ainsi à Nicolet, en 1952, la Défense nationale ne planifiait pas non plus l'extension de leurs activités avec les résultats que l'on sait.

Page 7 – Trajectoire passant au-dessus de la ligne de transport d'énergie électrique de Hydro-Québec. Voir page 20 – Réponse à la question 15. Il faudrait obtenir des détails au sujet des arrangements possibles avec Hydro-Québec.

Réponse à la question 6

Quel est le temps d'installation et de remisage des blocs de béton. Pourquoi ne pas les laisser en permanence et économiser sur le transport et l'entreposage à Chapais ?

Réponse à la question 7

Est-ce que le déboisement prévu du secteur décrit (0,9 ha) fait partie du tableau de la page 6 ?

Réponse à la question 8

Combien de tours seront construites ?

Durant les périodes d'inactivité, à quel rythme opérera la patrouille de sécurité ? Que signifie "base régulière" ?

Réponse à la question 9

Où vont atterrir les projectiles des tirs indirects ? Comment les contrôler ?

Est-ce que tous les essais effectués à Nicolet seront dirigés vers Chapais ?

Quelles sont les munitions non conventionnelles qui pourraient être testées et homologuées à Chapais ?

Quel est le pourcentage de tirs directs et indirects ? À Nicolet, un silencieux a été construit en 1992 et depuis 1995 il n'est utilisé que pour 10 à 15 % des tirs. Les essais d'un autre silencieux se sont avérés négatifs...

Page 9 – Contenu chimique et métallique.

Quelles sont les composantes des fusées ?

Quant aux principaux constituants, quelles sont les quantités des divers métaux présents dans les projectiles ?

L'évaluation du bruit n'est pas calculée en fonction de la variation des conditions atmosphériques. À Nicolet, selon certaines conditions de pression atmosphérique, les impacts sonores peuvent être différents des calculs théoriques énoncés.

Si les autres sites utilisés deviennent inadéquats, quelles sont les possibilités de l'augmentation éventuelle des activités à Chapais ?

Réponse à la question10

Page 13 - Qui va contrôler l'application de ces mesures de planification ? Il ne faudrait pas que ce soit SNC TEC mais bien une personne ou un groupe extérieur en qui les gens de Chapais peuvent avoir confiance.

Page 14 – En plus du nombre de déploiements et de jours d'essais, il faudrait obtenir le nombre d'obus qui seront tirés, en moyenne, par jour d'essais. Les conditions de suppression atmosphériques ne sont pas mentionnées, ce qui peut occasionner des impacts sonores différents.

Page 15 - On parle de 150 à 200 mais on ne dit pas quand ces obus seront tirés. Est-ce de 9h00 à 16h00 ? Est-ce que les normes appliquées à Nicolet seront les mêmes (Leq 4h)... ?

Réponse à la question11

Page 15 – L'accumulation des concentrations "à peine" détectable n'est pas évaluée. Après un certain nombre d'essais, cela deviendra détectable. Quels seront alors des impacts environnementaux et comment va-t-on y remédier ?

Comment va-t-on récupérer les munitions non explosées, en particulier dans les marécages ? À Nicolet, la récupération des munitions non explosées posent un gros problème et retarde le projet de nettoyage du lac Saint-Pierre.

Peut-on faire confiance aux données du US Corps of Engineers alors qu'il fait partie des forces armées américaines ?

Où s'en vont les métaux décomposés sous forme d'oxydes métalliques ? Quel est l'impact environnemental de cette situation ?

Page 17 - Le site de Nicolet ne possédait pas de zones d'impact terrestre. On s'est contenté de polluer le lac ! Depuis le 1^{er} janvier 2000, les tirs se font uniquement sur terre (buttes d'arrêt). Y a-t-il eu des évaluations précises sur cette question de caractérisation des teneurs en résidus d'explosifs sur les terrains de Nicolet ?

Pourquoi le site de Tracadie n'est pas pris en compte pour la comparaison des différents critères des résidus d'explosifs ?

Page 18 - Comment va se faire la récupération des munitions non détonnées dans les nombreux marécages de la zone d'impact ?

INFRASTRUCTURES CONNEXES ET TRANSPORT

Réponse à la question17

Pourquoi y aurait-il des transports de munitions à partir de Nicolet qui n'est pas le lieu de production ?

Pourquoi retourner des munitions non tirées à Nicolet ?

II. ENJEUX BIOPHYSIQUES

Climat sonore et qualité de l'air

Réponse à la question 18

Quelle est la différence entre la méthode de calcul décrite aux pages 22 et 23 et celle utilisée à Nicolet ?

Réponse à la question 19

Page 23 – À qui les résidents pourront-ils se plaindre en temps réel contrairement à ce qui se fait à Nicolet ?

Le G.A.R. demande depuis 4 ans au Comité de vigilance du lac Saint-Pierre une étude psycho-socio-économique, scientifique et indépendante sur les impacts sonores subis par les populations environnantes. On n'a pas encore fait cette étude !

Les rapports des plaintes faits à Nicolet n'est pas crédible car la population n'est pas informée adéquatement sur les possibilités de faire des plaintes.

Les rapports ci-joints donnent certaines indications qui dénotent des désagréments non négligeables auprès de la population.

La comparaison entre les niveaux sonores à Nicolet et à Pointe-du-Lac n'a pas été faite par le CEEEM et le Ministère de l'environnement du Québec, prétextant qu'il n'y a pas de plaintes provenant des résidents de Nicolet. L'étude demandée pourrait donner des résultats indicatifs sur la situation réelle et non supposée par les autorités du Ministère de la Défense nationale.

SOL ET EAUX SOUTERRAINES

Réponse à la question 21

Page 28 - Pourquoi n'y aurait-il que rarement des détonations incomplètes à Chapais ? Au lac Saint-Pierre, on a identifié au moins 8 000 obus non explosés en 50 ans d'activités...

Comment SNC TEC va-t-il récupérer des débris métalliques contaminés dans les nombreux marécages de la zone d'impact ?

Est ce que les aménagements prévus à la butte d'arrêt sont les mêmes à Nicolet ? Si non pourquoi ?

Réponse à la question 23

SNC TEC envisage déjà la fermeture du site d'essai ! C'est prévu pour quand ?

EAUX DE SURFACES

Réponse à la question 24

Page 29 - Dans la future étude de l'aménagement des chemins d'accès et les franchissements des cours d'eau pourra-t-on évaluer le coût environnemental ?
Quand cette étude sera-t-elle réalisée ?

Réponse à la question 25

Pages 29, 30 et 31 - Les impacts sur la faune ne sont jamais identifiés
Sur quoi se base-t-on pour déterminer que les impacts sont mineurs ou moyens. Y a-t-il des références crédibles sur cet aspect des opérations d'aménagement. Peut-on comparer ces travaux avec la situation et les conséquences environnementales du site militaire de Tracadie ?
Comment va-t-on effectuer des contrôles sur les eaux de surfaces et souterraines ? À quel rythme ? Qui va faire le suivi ?
Quelles sont les conséquences environnementales de la présence du formaldéhyde (issu du RDX) qui sera diffusé dans le secteur ? Peut-on prévoir la quantité de ce poison et les conséquences sur la santé des humains, de la faune et de la flore ?

Réponse à la question 26

Comment les nettoyeurs de la zone d'impact vont-ils circuler dans les nombreux marécages. Sur quelle superficie ce travail sera-t-il fait ? Combien de temps prendra-t-on pour exécuter ces opérations à pied ou au moyen de véhicules adaptés (amphibie sans doute) ? Après chaque essai ?

Réponse à la question 27

Quand les plans et devis des opérations de drainage seront disponibles, qui les évaluera ?

Réponse à la question 28

Quand on a demandé des données semblables pour le CEEM de Nicolet, on n'a jamais pu obtenir de rapport d'étude de cette problématique. Dans le cas de Nicolet, le ruissellement aboutit au lac Saint-Pierre.
Est-ce que cette mesure n° 30 s'applique à Nicolet ?
Quelle est la superficie du lac Truchon ? Sera-t-il capable de "supporter" les agressions environnementales prévues comme mineures ?

FAUNE ET FLORE

Réponse à la question 29

Page 33 - Quelles sont les conclusions des techniciens de la FAPAQ sur leur étude de l'habitat de chauves-souris ?

À Nicolet, il y a de temps en temps des tirs de nuit. Quelles sont les garanties qu'il n'y en aura jamais à Chapais ?

Réponse à la question 31

Page 34 - Les mesures de compensation prévues (au cas où...) sont irresponsables socialement et ne devraient jamais être tolérées.

Comment peut-on affirmer que les impacts des projectiles des tirs indirects vont être concentrés dans une zone de 400 mètres avec une précision de ± 50 mètres, alors qu'au lac Saint-Pierre plus de 300 000 obus sont éparpillés sur les 140 Kms carré de la zone CYR 606 ?

Réponse à la question 32

Pages 34 et 35 - Comme les animaux ne se plaignent pas, on continue à les agresser. Les cerfs de Virginie de Nicolet sont nourris à l'occasion par quelques personnes du CEEM. De plus ils sont enfermés à l'intérieur d'une clôture entourant tout le site.

Le groupe Sarcel Inc. s'est bien entendu avec le CEEM en échange de droits de passage pour ses activités.

À Nicolet, comment a-t-on évalué les effets sur la faune terrestre et avienne ? La faune aquatique qui a disparu lors des nombreuses explosions sur le lac ne peuvent pas témoigner !

Que fait-on concernant les humains qui sont continuellement agressés par les explosions ? Notre réponse : rien ! Pour preuve, la demande d'études psycho-socio-économiques, demandées depuis 4 ans, n'est pas encore dans les plans de la Défense nationale ni de SNC TEC !

III. ENJEUX SOCIAUX

UTILISATION DU TERRITOIRE

Réponse à la question 34

Page 36 - Quel type de minerais trouve-t-on dans les deux claims miniers présentement actifs ?

Réponse à la question 35

Page 37 - Si l'amélioration des conditions d'accès induit une plus grande fréquentation des trappeurs et autres visiteurs dans le secteur visé, comment SNC TEC va-t-il s'entendre avec ceux-ci pour ne pas limiter leurs activités traditionnelles ?

Réponse à la question 36

Belle promesse de SNC TEC !

Comment peuvent-ils prévoir la cessation de l'utilisation du site ?

Que fait SNC TEC à Nicolet pour le nettoyage du lac Saint-Pierre. Si celui-ci se reproduit le gouvernement va-t-il exiger la participation gratuite de la compagnie ?

Que fera SNC TEC, quand le contrat avec le Ministère de la Défense nationale sera échu en 2007 et éventuellement renégocier et qu'ils abandonneront (souhait des riverains) le site du CEEM à Nicolet ?

Est ce que la compagnie offrira son aide pour une reconversion du site en aire protégée dans le cadre de la Réserve mondiale de la Biosphère ?

Réponse à la question 37

La compagnie reconnaît des impacts négatifs dus à leurs opérations et les minimise stratégiquement.

Les infrastructures touristiques peuvent se développer dans un avenir indéterminé.

Nous croyons que les autorités locales ont avantage à privilégier le développement touristique plutôt que la dégradation à moyen et long terme de leur territoire.

Réponse à la question 38

Est ce que les pilotes de brousse locaux se sont informés des restrictions subies au-dessus de la zone CYR 606 au-dessus du lac Saint-Pierre. Dans le projet d'implantation de SNC TEC à Parent, les pilotes de brousses locaux se sont objectés fortement au projet.

IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES

Réponse à la question 40

Combien d'employés de SNC TEC venant de Le Gardeur seront présents lors d'un déploiement pour un essai ? Quelles sont les retombées économiques de ces activités ?

Réponse à la question 41

Les projections de création d'emplois sont à court terme.

Pourquoi dépenser autant d'argent pour une vision restreinte à court terme ?

Réponse à la question 42

Quel est le montant total de la facture de l'implantation du site et des opérations quotidiennes, qui sera à toute fin pratique payé par les acheteurs de munitions, dont le gouvernement fédéral canadien, donc les contribuables ?

Les chiffres des coûts sont répartis dans plusieurs réponses. Peut-on avoir accès à un résumé de tous les coûts de ce projet (cahier de charge), en commençant par l'étude

d'impact, suivi des travaux de repérages et d'analyse du site projeté, suivi de tous les travaux d'aménagement et d'opération quotidienne.

Quelles économies SNC TEC envisage-t-il faire par rapport à la situation actuelle où l'on utilise les bases militaires existantes ?

Réponse à la question 43

Il y a autant d'impacts négatifs que positifs. Ils ne sont pas chiffrés.

SÉCURITÉ ET RISQUES D'ACCIDENT

Réponse à la question 44

À Nicolet, quand, pour des raisons inconnues, des obus passent à côté des buttes d'arrêt et aboutissent dans la zone des gabarits de sécurité située sur le lac saint-Pierre en arrière des buttes d'arrêt, il n'y a pas de récupération de ces munitions.

À Chapais, est-ce que l'on va déployer une équipe de récupération dans les nombreux marais ?

Réponse à la question 45

Il y a 5 verbes au conditionnel dans les 3 paragraphes ! Des intentions... des promesses !

Réponse à la question 49

On ne donne aucune information sur l'accident de 1982 à Nicolet où il y a eu 1 mort et 9 blessés.

Avec le développement des actes terroristes, quelles sont les mesures qui seront prises pour empêcher tout événement malheureux à l'usine de Le Gardeur, aux entrepôts de Nicolet et ailleurs, sur la route, au site d'essais de Chapais ?

Il y a 5 pages de description des risques d'accidents.

Est-ce que M. Malcolm Dixon, M. Samuel Gull, M. James Dixon et M. Clarence Dixon, chefs trappeurs, ont été informés de cette situation ? Vont-ils exiger un contrat d'assurance de la part de SNC TEC pour obtenir des compensations éventuelles ? Vont-ils informer adéquatement la population locale ?

À Nicolet, les victimes de l'accident de 1982 ont-elles dû attendre pendant cinq ans la résolution des débats juridiques qui ont suivi l'accident.

MESURES DE COMPENSATION ET SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

Réponse à la question 51

Les compensations financières et autres sont attirantes pour les trappeurs ! Font-elles partie du cahier de charge de SNC TEC ?

Réponse à la question 52

Page 56 – Pourquoi ne pas confier la surveillance des travaux à un représentant du Ministère de l'Environnement du Québec car SNC TEC serait juge et partie ?

Page 58 – Fermeture du site d'essais.

Le plan de fermeture du site devrait être accompagné de garanties monétaires si on ne veut pas que ce soit le gouvernement qui paie en bout de ligne comme cela se produit régulièrement avec les entreprises polluantes.

En conclusion,

Nous trouvons que SNC TEC a réponse à tout mais nous ne voyons aucun contrôle extérieur à cette firme pour s'assurer de l'exécution de tous ces vœux pieux. Il y a une accumulation impressionnante de verbes au conditionnel. Ceci est peut-être une norme habituelle dans ce type de rapport.

Nous souhaitons voir comment ces recommandations sont intégrées aux opérations de la base du CEEM de Nicolet.

Nous constatons que les citoyens et les chefs trappeurs de cette zone ne sont peut-être pas assez sensibilisés aux problèmes de bruit reliés à ces opérations. Ils devraient visiter une base militaire où se font des tirs de gros calibres pour se faire une meilleure idée de la réalité, c'est-à-dire du bruit de la détonation au moment du tir et de celui de l'explosion lors de l'impact.

Combien va coûter toutes les installations et aménagement du site ?

Qui va payer en bout de ligne ? Notre réponse : Les contribuables par l'intermédiaire des achats faits par le Ministère des travaux publics pour le Ministère de la Défense nationale. SNC TEC, en bon gestionnaire, refilera la facture finale aux acheteurs comme toute "bonne" compagnie privée qui vise le profit.

Quand vient le temps de décontaminer un site après usage, la Défense nationale utilise l'argument que la technologie n'existe pas pour se désresponsabiliser. (Exemples : au lac Saint-Pierre et à Tracadie.).

Que va faire SNC TEC quand viendra le temps de la fermeture du site.

Pourquoi les problèmes de contamination des environs de la base militaire de Val Cartier n'ont-ils pas été relevés et décrits dans le rapport d'évaluation d'impact ?

Nous recommandons :

- ÿ Que des audiences publiques sur l'environnement soient tenues à la Municipalité de Baie James et à Montréal.
- ÿ Que la municipalité exige une garantie d'opération sans aucune contamination.
- ÿ Que la municipalité exige une description détaillée des mesures prises pour rencontrer les objectifs des nombreux "conditionnels"
- ÿ Qu'il y ait la création d'un Comité de vigilance autonome composé des représentants des citoyens, des ministères provinciaux et fédéraux concernés par ce projet, des fonctionnaires de la santé publique, de la compagnie SNC TEC, ...
- ÿ Que ce Comité de vigilance soit financé par une redevance versée par SNC TEC afin de pouvoir engager des spécialistes de la surveillance des chantiers.
- ÿ Que SNC TEC soit formellement obligé de récupérer tous les obus non explosés.
- ÿ Que le gouvernement fédéral réévalue la mission de paix de l'armée canadienne et demande une enquête publique sur l'utilisation et l'entreposage des munitions à travers le pays.

Ce rapport d'analyse du Complément de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social a été préparé et rédigé par un comité aviseur du Groupe d'Action pour la Restauration du lac Saint-Pierre (G.A.R.)

Ce comité aviseur du G.A.R. était formé par :

- ÿ Paul Gentès, président
- ÿ André Brouillard, responsable des communications
- ÿ Philippe Giroul, secrétaire et membre du Comité de vigilance
- ÿ Laurence Harvey, citoyenne riveraine
- ÿ Paul Demers, citoyen riverain
- ÿ Luc Desrochers, membre du Comité de vigilance
- ÿ Gary Provencher, citoyen riverain.

L'étude a été menée très rapidement et ne prétend pas être exhaustive et rigoureuse.

Nous souhaitons que cette analyse faite par des citoyens qui subissent régulièrement les impacts agressant dus aux activités du C.E.E.M. puisse être utile aux communautés de la Baie-James.

Nous demeurons disponibles pour témoigner de notre vécu au lac Saint-Pierre lors d'audiences publiques qui devraient être organisées pour informer et sensibiliser la population en pensant à la responsabilité collective d'un développement durable pour les générations futures.

Pour le Comité aviseur du G.A.R.

Philippe Giroul
Secrétaire

10661, Notre Dame O.
Trois-Rivières (Québec) G9B6V8

Tél.: 819 377 3810
Courriel: phgiroul@infoteck.qc.ca

ADDENDUM

aux

Commentaires relatifs au

Projet d'implantation

d'un site d'essais balistiques

au Nord-du-Québec - Municipalité de Baie-James

Par

Le Groupe d'Action pour la Restauration du lac Saint-Pierre

(G.A.R.)

Pointe-du-Lac, le 1 novembre 2004.

Le vendredi 22 octobre 2004, le G.A.R. a reçu le document de base concernant l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'implantation d'un site d'essais balistiques au Nord-du-Québec.

Les commentaires précédents rédigés le 14 septembre étaient basés sur les réponses aux 52 questions du Ministère de l'environnement du Québec.

À la suite de la consultation du document original, nous croyons pertinent d'ajouter les commentaires suivants :

En préambule, nous croyons que le **principe de prudence** (article 2 de la loi C-32) doit apparaître en filigrane au cours de toute l'analyse de ce projet.

Ce principe est : « ***Exercer ses pouvoirs de manière à protéger l'environnement et la santé humaine, à appliquer le principe de prudence, si bien qu'en cas de risques de dommages graves ou irréversibles à l'environnement, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement, ainsi qu'à promouvoir et affermir les méthodes applicables de prévention de la pollution*** ».

Pour faire suite à la lecture attentive du document, nous vous soumettons les questions et les commentaires suivants :

Page 3.

Combien d'employés travaillent à Le Gardeur et à Nicolet ?

Le mandat de SNC TEC à Nicolet se termine en 2008. Va-t-il être renouvelé? Sinon, Les installations prévues à Chapais pourront-elles servir pour compenser le déménagement éventuel de Nicolet ?

Page 4.

À La Tuque, le projet de SNC TEC a été refusé par la population, la MRC, la ville de La Tuque, les pilotes de brousse, les communautés amérindiennes. Seul, le conseil municipal de Parent était favorable... après une visite éclair à Nicolet.

Page 5 et 7.

Quelle instance indépendante de l'entreprise (MENQ et MRN) sera responsable de la vérification de l'application du règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public pour les différents aménagements prévus ?

Quelques calculs synthèse :

- ÿ Le total d'utilisation du site : 30 jours de tirs par an, soit 900 jours en 30 ans.
- ÿ Total du nombre de tirs prévus : 3000 par an, ce qui se traduit par la production d'environ 1,500 000 munitions par an. En 30 ans = 45 millions de munitions produits par SNC TEC.

- ÿ Coût de l'implantation et de l'utilisation du site d'essais balistiques à Chapais pendant 30 ans : 1,500 000 \$ + 500 000\$/ an = 16, 500 000 \$, soit environ 6 100 \$ par jour d'utilisation du champ de tirs.
- ÿ Total du déboisement : 550 hectares

Les efforts pour favoriser les retombées économiques locales est le scénario classique des entreprises pour amadouer les responsables administrateurs locaux et leur faire miroiter un mieux être potentiel à court terme, sans tenir compte des impacts environnementaux à court, moyen et long terme, faisant fi des principes de développement durable au profit des générations futures.

Page 6.

On observe huit lacs sur le territoire proposé : soit les lacs Rachel, Bossé, Mann, Dickson, Poingdextre, Macleod, Ami et de la Presqu'île. Seulement deux lacs (Dickson et de la Presqu'île) sont identifiés dans le document. Est ce que les six autres lacs sont mineurs et négligeables et sans problèmes environnementaux ? Pourtant, on sait que les munitions peuvent atteindre n'importe quel lieu sur le territoire, comme en fait foi la situation au lac saint-Pierre...

Pourquoi ne considère-t-on pas ces six lacs lors des opérations de récupération et de nettoyage ?

Page 8.

Pourquoi faut-il effectuer des essais "essentiels" au contrôle de la qualité à proximité de l'usine de production. Ne peut-on pas les faire à l'étranger, dans les pays clients (États-Unis, pays de l'OTAN et autres acheteurs, comme l'a suggéré M. Ciaccia, président du Comité permanent de l'environnement et du développement durable à Ottawa (31 octobre 2003).

L'argument de développer et de sauvegarder des emplois est le coup classique de ce genre d'entreprise qui ne songe pas à la reconversion de ses activités pour de meilleurs objectifs, comme le développement de technologie de nettoyage et de décontamination des nombreux sites militaires ici et ailleurs.

Page 10.

Éloignement des secteurs habités et fréquentation du territoire : C'est un excellent objectif... qui, malheureusement, n'est pas la réalité à Nicolet !

Est ce que les véhicules tout-terrain incluent les véhicules amphibies pour les inspections et le nettoyage des marécages et lacs affectés ?

Page 11.

L'acceptation politique et sociale : c'est seulement lors des audiences publiques que la population pourra, trop rapidement, être informée sur le dossier, qui aura déjà passé plusieurs étapes de faisabilité... Combien de rencontres d'information ont été réalisées ? localement, régionalement et provincialement ? Combien de personnes ont pu manifester leur avis... ?

Page 12.

À Parent, ce sont seulement les édiles municipaux, attirés par l'appât du gain et après une visite éclair à Nicolet qui ont manifesté leur accord au projet d'utiliser un territoire ravagé par un incendie. Mais la MRC, les pilotes de brousse, les communautés autochtones locales, les pourvoyeurs ont heureusement manifesté leur désaccord au projet de SNC TEC...

À Chapais: Est ce que la population, les intervenants jamésiens et cris ont-ils été adéquatement informés sur le projet ? Est ce que les 2 séances de consultations prévues les 2 et 3 novembre 2004 seront suffisantes pour permettre cette information indispensable ?

Page 14 .

La clôture de sécurité va-t-elle emprisonner la faune, comme à Nicolet ?

Page 19.

Le total de déboisement (550 hectares) vaut-il la peine pour les 30 jours de tirs par an ?

Page 20.

Le brûlage des résidus ligneux va-t-il augmenter les gaz à effets de serre ? Dans quelles proportions ?

Page 21.

SNC TEC a produit des quantités astronomiques de mines antipersonnelles... jusqu'à son interdiction internationale (sauf par les États-Unis). Dans 10, 20, 30 ans, peut-on prévoir les interdictions des armes chimiques, bactériologiques, nucléaires... Une fois installé à Chapais, ce n'est pas les deux lignes de bonnes intentions du SNC TEC qui vont les empêcher d'augmenter leur profit !

Page 24.

Combien de personnes vont travailler pendant les 10 jours d'essais mensuels. D'où proviendront ces employés (de Montréal, Le Gardeur, Nicolet ou de la région de Chapais)

Combien de temps d'arrêt des essais est prévu pour la pratique des activités traditionnelles ?

Page 25.

Les pilotes de brousse ont-ils été consultés ? Qui, quand ?

Page 29 et 30.

Comment vont être récupérés les projectiles non explosés qui auront abouti dans les marécages et dans les lacs ?

Page 33.

Les retombées économiques régionales sont des vœux pieux et sans garanties... et servent à amadouer les administrateurs locaux et régionaux.

Page 34.

À combien de temps sont évaluées les pertes de jours d'essai causés par les périodes de chasse, de risque d'incendie, de tempête de neige, d'activités traditionnelles ?

À quelles autres fins pourraient être utilisés les emplacements des positions de tirs ?

Page 35.

Comment va se faire la récupération des débris des projectiles dans les marécages, les lacs et les rivières ?

En général... à chaque année et à tous les deux ans : Que signifient ces contradictions ?

Page 36.

Sous quelles garanties légales sera appliquée cette belle intention des travaux de restauration ?

Page 37.

La contradiction entre les aspirations du maintien des activités traditionnelles des communautés autochtones et les éventuelles retombées économiques a-t-elle été évaluée ? Sous quelle base d'évaluation ? Qui a été consulté ?

Page 38.

Quels autres organismes régionaux ont participé à la description du milieu ?

Quelles personnes-ressources ont été consultées ?

Page 45.

Seulement deux lacs sur huit sont identifiés dans la zone de tirs. Pourquoi ne sont-ils pas tous tenus en compte ?

Page 46.

Seulement 2 jours de mesures ont été faits. Comme les conditions météorologiques peuvent varier sur 10 à 15 jours et selon les saisons, pourquoi s'est-on limité à deux jours ?

Pages 56, 57, 58 et 59.

Le relevé faunique de la région relevés par la FAPAQ :

- 21 espèces terrestres
- 13 micro mammifères
- 93 espèces d'oiseaux
- 23 espèces de poissons
- 8 amphibiens et reptiles

Ces nombreux êtres vivants pourront être affectés par les explosions des munitions expérimentées.

Et l'étude d'impact prétend généralement à des effets mineurs !

N'est-ce pas suffisant pour ne pas donner de certificat d'autorisation pour l'implantation d'un nouveau site balistique ?

Pages 59 et 60.

Une dizaine d'espèces fauniques menacées seraient présentes dans la zone d'étude.

Est-ce mineur et négligeable ?

Pages 60 à 71 : les impacts sur le milieu physique et biologique

On dénombre 133 impacts potentiels (page 61) jugés par SNC TEC comme moyens, mineurs ou négligeables et quelques fois temporaires, voire de courte durée.

Est-ce que la population et les administrateurs locaux sont-ils au courant de cette situation d'avenir ?

N'est-ce pas suffisant, selon le *Principe de prudence*, de ne pas accorder de certificat d'autorisation pour ce projet ?

Page 70.

Les cerfs de Virginie au CEEM de Nicolet sont enfermés et sont occasionnellement nourris par des employés du centre.

Combien d'éclatement accidentel d'obus est prévu ? (référence : Nicolet et autres bases militaires utilisées par SNC TEC)

Page 85.

Les pilotes de brousse peuvent-ils utiliser l'espace aérien entourant la zone d'étude ?

Page 86.

Y a-t-il une ligne de transport électrique qui traverse la zone de tirs. Si oui, comment HydroQuébec réagit-il ?

Pages 94 à 103

Les 10 pages de descriptions des mesures d'atténuation et impacts résiduels devraient sonner l'alarme auprès de la population et des administrateurs locaux et régionaux.

Page 104.

Le jugement général sur les impacts résiduels du projet est presque toujours évalué d'importance mineure et négligeable (selon les tableaux 9 et 10 des pages 105 à 117).

Selon ces tableaux, les évaluations se résument comme suite :

- Moyen à Mineur : 1
- Négligeable : 4
- Mineur à Négligeable : 12
- Moyen : 4
- Mineur : 12
- Nul : 1

Comment les ministères de l'environnement (fédéral et provincial) ont-ils jugé ces appréciations de SNC TEC qui n'a aucun intérêt à dramatiser la situation ?

Pages 118 à 122.

Les risques d'accidents seront augmentés à 100 %

Page 123.

Sous quels contrôles indépendants de SNC TEC sera faite la surveillance et suivi environnementaux et à quel coût ? Comment ces coûts ont-ils été évalués ?

Page 125.

Si les mesures de bruit dépassent, que peuvent faire les citoyens ? Auront-ils un recours de plainte direct (pas comme à Nicolet) pour tenter de faire arrêter les tirs trop bruyants ?

Page 127.

C'est seulement à l'occasion des deux séances d'audiences publiques (2 et 3 novembre) que les citoyens pourront faire valoir leurs réactions au projet. (ce qui n'est pas fait à Nicolet en dehors du Comité de Vigilance qui n'a aucun pouvoir...)

Page 128.

La visite au CEEM de Nicolet est un leurre très bien orchestré par SNC TEC pour amadouer et apprivoiser différents responsables de la région de Chapais.

On ne décrit pas quels types de tirs ont été démontrés, sous quelles conditions météorologiques, à quels rythmes de tirs, dans le silencieux ou non, ...

Le déplacement du groupe d'invités près de l'hôpital de Nicolet, à 2,5 kms est une plaisanterie inadmissible, puisqu'il n'y aurait eu qu'un (1) tir, sous des conditions sans doute favorables à SNC TEC...

Pourquoi SNC TEC n'a-t-il pas déplacé, durant une semaine, le groupe à Pointe-du-Lac à 4 kms à vol d'oiseaux de l'aire de tirs, surtout avec des tirs à la batterie 11 et sous des conditions météorologiques défavorables... ?

Les responsables de SNC TEC savaient très bien qu'ils ne risquaient pas grand-chose près de l'hôpital de Nicolet! Les plaintes des citoyens proviennent quasiment toutes des environs de Pointe-du-lac.

Cet abus de confiance devrait être dénoncé auprès des personnes qui se sont fait payer un voyage à Nicolet !

Pages 129 à 133.

Nous souhaitons que toutes les personnes qui ont été impliquées de près ou de loin dans ce dossier y voient à deux fois avant de collaborer à la délivrance d'un certificat d'autorisation à SNC TEC. Cette industrie a comme objectif final, à toute fin pratique, la mort et les blessures des personnes ainsi que la destruction durable de l'environnement ici et ailleurs à travers le monde sous le couvert très discutable du noble objectif de la défense des pays...

Conclusions.

Nous espérons que toutes les personnes et organismes concernés par le projet de SNC TEC puissent prendre connaissance de nos commentaires et questions et jugent impartialement toutes les données du projet dans l'esprit du principe de prudence.

La région de Chapais, non compromise dans la collaboration avec une industrie de guerre, serait alors bénéficiaire d'un choix social hautement humanitaire.

En effet, nous souhaitons depuis longtemps que le gouvernement canadien révisent ses politiques de défense nationale en diminuant, voire en supprimant les achats annuels de munitions (qui se chiffrent à environ 200 millions de dollars par an) dans l'optique de favoriser la paix et l'aide humanitaire plutôt que de se comporter comme une armée de guerre avec ses sous-marins, ses hélicoptères offensifs, ses F18, ses blindés, ses canons, ses tanks,...

Les économies réalisées ainsi seraient bénéfiques pour tous les citoyens canadiens et la région de Chapais sauverait 400 kms carrés de territoire ancestral dans l'optique du développement durable au profit des générations futures.

Pour le Comté aviseur du G.A.R.

Philippe Giroul
Secrétaire

10661, Notre Dame O.
Trois-Rivières (Québec) G9B6V8

Tél.: 819 377 3810
Courriel: phgiroul@infoteck.qc.ca